Extrait N° 1 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 25 FEVRIER 2005

L'an deux mil cinq, le vingt cinq février, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 16 février 2005 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 20.

Le Maire,

Présents : MM. MONDON René - LESQUELIN Jean Hugues - ABELARD Georges - Mme BAILLIF Line Rose - DENNEMONT Jean Daniel - ESCHYLE Gilles – BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline née BRABANT - Mme SERMANDE Philomène née BANOR - Mme MEZINO Sylvaine Née RIVIERE – Mme MARA Simone née GADO - AARON Jean Marc - Mme MARCHAND Gladys née POTTER – TOUPIN Jean René — Mme LAMOLY Viviane née CRAMPE – Mlle CADAS Virginie - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle née GRONDIN – FRINGUE Mickaël -

Absents : M. HOARAU Alex - Mme CADERBY Armande née PERSEE - FERRERE Eric - RIVIERE Raphaël - Mme GRONDIN Céline – RIVIERE Lucien – Mme GATELLE Benoite - DENNEMONT Nicolas.

Procuration : M. GRONDIN Jules a donné mandat à M. DENNEMONT Michel.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 1 / Budget annexe de la régie funéraire
- Attribution d'une subvention d'équilibre

Le conseil est invité à se prononcer sur l'attribution au budget annexe de la régie funéraire d'une subvention d'équilibre d'un montant de **4 680 €** en provenance du compte principal de la Ville.

Les recettes du service funéraire représentent **2 800 €** et ne couvrent que **37 %** des dépenses du service.

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

Au titre de l'année 2005, les dépenses prévisionnelles sont évaluées à **7 480 €** soit :

- achat de fournitures diverses 580 €

- Remboursement au budget Ville des frais de personnel mis à disposition du service pour le fossoyage 6 900 €

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le versement d'une subvention de **4 680 €** au budget de la régie funéraire

- décide de prélever cette subvention sur le budget Ville 2005 –Chap. 67 – Art. 67441-.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS